

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 32

Artikel: Achat du Grütli : par la Société suisse d'utilité publique pour en faire don à la Confédération : 1859
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienna. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Achat du Grütli

par la Société suisse d'utilité publique pour en
faire don à la Confédération
1859

C'était en 1858. La Société suisse d'utilité publique était réunie à Schwytz, où elle tint sa séance annuelle les 22 et 23 septembre. Le 23, ses membres s'embarquèrent sur le lac des Quatre-Cantons, pour aller visiter les travaux d'endiguement de la Reuss, exécutés par ses soins. Lorsque le bateau qui portait la Société eut dépassé, en la saluant avec respect, la presqu'île du Grütli, il se répandit parmi les passagers la nouvelle, en partie inexacte, que cette prairie, sacrée aux yeux du peuple suisse allait être vendue à quelque industriel qui viendrait l'exploiter à son profit, en y attirant l'étranger, à l'aide des souvenirs historiques que rappellent ces rivages.

Une seconde erreur vint fausser la question et en précipiter l'issue. Sur la demande de ce que pouvait valoir le Grütli, il fut parlé, fort au hasard, de... trois mille francs ! Evaluation qui ne reposait évidemment sur aucune base.

Dès lors l'espoir d'être encore à temps pour prévenir une aliénation si regrettable, en faisant une acquisition si peu coûteuse, dut se présenter à la fois à la pensée de nombreux membres de la Société.

Eloquemment exposée, dans la même journée, par un des hommes les plus propres à y donner du poids, M. le pasteur Haefli, à Wädenschwyl, près Zurich, cette proposition fut votée avec enthousiasme, et immédiatement le télégraphe en répandit la joyeuse nouvelle aux quatre coins de la Confédération. Le *Bund*, dans son numéro du 25 septembre, donnait la dépêche télégraphique suivante :

La Société d'utilité publique a appris avec mécontentement, dans sa route vers Flüelen, qu'un hôtel allait être bâti sur le Grütli, et aussitôt elle a décidé l'achat par souscription du sol sacré.

Cependant on ne tarda pas à savoir qu'il ne s'agissait pas, comme on l'avait dit, de l'exploitation du Grütli au profit d'un industriel quelconque, mais que c'était le propriétaire lui-même qui comptait y bâtir ; et quand le lendemain, un mandataire se présenta vers lui pour lui demander de vendre son domaine, il le trouva très éloigné de penser à s'en défaire. Tout ce qu'on put obtenir de lui fut un engagement de n'y point construire, moyennant une indemnité de frs. 30,000.

A la suite de cette première démarche, la Commission centrale délégua deux commissaires pour suivre aux tractations. Ce furent MM. Pictet de Sergy, de Genève, et Marcus Boelger, du canton de Bâle. Ils reçurent le mandat spécial de chercher à concilier équitablement les droits des uns avec les vœux des autres.

Or, pour déterminer le prix du Grütli, dans les circonstances existantes, quatre éléments de ce prix devaient être combinés, savoir :

1^o Sa valeur productive comme propriété agricole.

Les limites du domaine étaient assez claire-

ment indiquées mais non superficiées. Aucun cadastre n'existait dans le canton d'Uri, et la belle carte de la Suisse, dressée par le général Dufour, n'était pas encore publiée pour cette partie. Le domaine a été parcouru par le délégué de la commission. Il l'a trouvé beaucoup plus grand et plus beau qu'il ne s'y attendait. On y voyait les preuves d'un défrichement déjà très ancien. Il était presque tout en prairie avec une petite portion en culture et en jardin. Il s'y trouvait quatre bâtiments sans importance, et un cinquième, alors en construction. Dans le principal, simple et vieux chalet à la mode du pays, logeaient encore, après y avoir vu s'écouler toute leur vie, les parents, très âgés, du propriétaire, fils aîné de la famille.

La plupart des visiteurs n'entrevoiaient que la moindre portion du Grütli, celle qui s'élève au-dessus du point de débarquement. Mais les plateaux supérieurs qui se rapprochent de Flüelen, leur vue admirable sur les deux extrémités du golfe, leurs gazons, leurs noyers, leurs magnifiques blocs de granit, sont autant de beautés encore presque inconnues.

Le commissaire avait eu d'abord l'idée, pour diminuer le coût de l'acquisition, de n'acheter que la partie historique (naturellement restreinte) où s'étaient réunis les trente-trois patriotes suisses ; mais tout le domaine peut avoir été également le théâtre de la réunion. Il n'est donc pas possible d'en préciser la place, et le pire eut été de voir s'élever à côté de soi un hôtel ou seulement une promenade s'intitulant le vrai Grütli.

2^o L'illustration tout exceptionnelle de la localité ; car elle a une valeur vénale qui lui est propre, tout à fait indépendante de son revenu en espèces. Cette valeur, c'est d'avoir été le premier foyer de la liberté civile et politique dans tout le monde chrétien ; c'est d'avoir vu, sur ses gazons solitaires, luire la première aurore, au milieu des plus épaisses ténèbres de la féodalité.

3^o L'attachement intime et héréditaire des propriétaires pour ce domaine de famille. Son propriétaire y était né, et il avait quitté son établissement à Berne pour venir se fixer dans cette charmante retraite. En joignant à sa demeure personnelle la création d'un lieu d'abri et de rafraîchissement pour les visiteurs, auxquels il se flattait d'être fort utile, sans être le moins du monde irrespectueux pour les souvenirs du lieu, il se promettait à la fois jouissance et profit.

4^o Le préjudice éprouvé par l'abandon d'une construction déjà commencée.

Ces divers points furent donc discutés et l'on finit par s'entendre. Le prix de fr. 55,000 fait par le propriétaire fut accepté provisoirement par les délégués. L'un d'eux, M. Pictet de Sergy, fit un rapport détaillé et très intéressant sur le résultat de leur mission. Il concluait à l'achat du Grütli, pour le prix de fr. 55,000, prix fort raisonnable du reste.

Quant au meilleur mode à employer pour réunir cette somme, le rapporteur estimait

qu'elle devait être obtenue par une manifestation nationale digne de son objet, et que la meilleure serait d'ouvrir dans toute la Confédération une souscription uniforme et extrêmement minime, par exemple de dix centimes par tête.

« Il faut, disait-il, que le Grütli devienne la propriété, le patrimoine même de la Suisse toute entière et, pour cela, il est indispensable que tout Suisse, sans distinction quelconque de fortune, ni de langage, ni de confession religieuse, ni de parti politique, ait à apporter (ou au moins puisse apporter) son égale participation à l'achat de ce sol sacré, destiné à devenir l'emblème visible de la patrie commune.

Une voix de la presse nationale émit une idée à laquelle on fut heureux de se ranger ; celle que tout enfant suisse assidu aux écoles nationales qui aurait acquitté sa souscription de dix centimes, reçoive une modeste image du domaine du Grütli. Cette représentation en miniature, de ces lieux chers et vénérés, lui serait comme un reçu de son offrande, et, si l'on ose s'exprimer ainsi, comme son titre de copropriétaire

Un contrat de vente fut passé entre M. Pictet de Sergy (son collègue ayant pris très peu de part aux négociations) et la famille Trutmann, propriétaire du Grütli, avec la réserve que si la souscription n'aboutissait pas dans un délai déterminé, le contrat serait annulé, en tant que le désirerait la Société d'utilité publique. Dans quel cas il serait alloué à M. Trutmann une indemnité de fr. 1100 représentant six mois d'intérêt, au 4 %.

En mars 1859, la Société suisse d'utilité publique, lança l'appel suivant :

APPEL AU PEUPLE SUISSE
pour l'achat du Grütli.

Le 23 septembre 1858, la Société d'utilité publique Suisse, réunie à Schwytz, se rendit sur les bords de la Reuss, que venaient de dompter les efforts fraternels des amis du bien public. Là elle prit la résolution d'acquérir le Grütli, berceau sacré de la Confédération, pour l'offrir à la Confédération elle-même, puis de recueillir les fonds nécessaires à cet achat par une souscription volontaire dans toute la Suisse.

Cette détermination enthousiaste et unanime était due à l'émotion douloureuse causée par la nouvelle qu'un hôtel allait être élevé sur les gazons paisibles et retirés du Grütli.

Ce projet parut aux membres présents de la Société porter une atteinte grave à la dignité silencieuse d'un lieu consacré par l'histoire.

La Société chargea la Commission centrale de faire exécuter la décision qu'elle venait de prendre. Celle-ci y est enfin parvenue par ses efforts et surtout par ceux des membres de la Société qui ont été chargés de la négociation, à laquelle ils ont apporté le plus vif intérêt.

Le Grütli deviendra la propriété de la nation pour le prix de fr. 55,000. Cette somme sera, nous n'en doutons pas, souscrite avec un joyeux empressement par tout le peuple suisse ; personne ne demandera si ce sol, qui est plus cher et sacré à chacun de nous qu'aucun autre de la patrie, n'a point été acheté trop cher. Aussi est-ce avec joie et confiance

que nous adressons à tous l'invitation de prendre part à l'acquisition du Grütli.

C'est avant tout à la jeunesse de la patrie que nous nous adressons. Elle qui à une si vive sympathie pour le souvenir des hommes d'Uri, d'Unterwald et de Schwytz, et pour leur serment solennel, sera heureuse de contribuer plus que personne à l'acquisition, par le peuple entier, de la place consacrée par notre respect. Tous écoliers et écolières se réjouiront également d'apporter leur offrande, tant faible qu'elle soit, sur l'autel de la patrie.

Mais ce n'est pas à la jeunesse seule que nous nous adressons. Jeunes et vieux, que tout le monde dépose son obole en l'honneur de notre Grütli bien-aimé.

Nous demandons à tous les membres des sociétés d'utilité publique cantonales, et en général à tous les amis du bien public, de s'occuper avec ardeur de réunir les dons.

Nous demandons aussi à toutes les autorités de nous assister dans cette œuvre patriotique; on comprend que nous le demandons avant tout aux fonctionnaires de l'enseignement.

Nous voudrions qu'avant la fin de mai tout pût être réuni et envoyé à la direction (caisse centrale) de la Société suisse d'utilité publique qui en rendra compte en temps convenable.

Nous savons que les temps sont graves et que l'horizon politique est voilé d'assez de nuages pour éveiller des inquiétudes, mais nous ne craignons pas que ces inquiétudes nous aliènent les cœurs. Tout danger qui, dans un avenir plus ou moins reculé, pourrait menacer notre patrie, n'aurait sans doute d'autre effet que d'enflammer dans nos populations l'enthousiasme du patriotisme.

Espérons cependant que nul danger ne menacera la Suisse. Quoi qu'il arrive, confions-nous à l'énergie et à l'union de notre peuple, et, avant tout, mettons-nous sous la protection de ce Dieu puissant qui a béni d'une manière si remarquable, depuis plus de cinq cents années, une confédération dont le Grütli lui-même a été le glorieux berceau.

Zurich, 3 mars 1859.

Au nom de la Société suisse d'utilité publique:

Dr J.-U. Zehnder, Conseiller d'Etat, président de la Commission centrale, à Zurich.

H. Hirzel, pasteur, membre de la Commission centrale, Zurich.

Hartmann de Schwarzenbach, directeur de la Commission centrale, Zurich.

J.-B. Spyrri, secrétaire de la Commission centrale, Zurich.

C. Styger, landamman, président de la Société, en 1858, Schwytz.

F. Brunner, banquier, président de la Société, en 1859, Soleure.

A.-P.-J. Pictet de Serigny, ancien Conseiller d'Etat à Genève, fondé de pouvoirs de la Commission centrale.

M. Bœtger, de N. Schwenhal (Bâle), fondé de pouvoirs de la Commission centrale.

Voici la liste des souscriptions recueillies en Suisse pour l'acquisition du Grütli. Elle est établie d'après le chiffre de la population, basé sur le recensement fédéral de 1850:

Cantons	Population	Souscription
Zurich	250,698	13,744 36
Berne	458,301	11,743 65
Genève	64,146	8,604 95
Vaud	199,575	8,500 —
Neuchâtel	70,753	7,200 66
Argovie	199,852	6,626 —
Tessin	117,759	6,002 74
Bâle-Ville	29,698	5,964 40
Lucerne	132,813	3,829 15
St-Gall	169,625	3,030 53
Soleure	69,674	2,934 02
Thurgovie	88,908	2,726 05
Grisons	89,895	2,439 99
Appenzell	54,893	1,907 15
Bâle-Campagne	47,885	1,439 04
Schaffhouse	35,300	1,394 10
Fribourg	99,891	1,230 —
Schwytz	44,168	923 76
Glaris	30,213	1,650 50
Valais	81,559	636 —
Uri	14,505	472 21
Zug	17,461	434 33
Unterwald	25,138	367 52
La Suisse, total	2,392,740 h.	92,954 41 c.

On ne comptait guère sur un pareil résultat; aussi la Société suisse d'utilité publique, réunie à Soleure, en septembre 1859, ajourna-t-elle sa décision quant à la destination ultérieure du solde, soit 40,000 fr.

L'acte de cession par la Société d'utilité publique, à la Confédération, de la propriété du Grütli, fut passé à Zurich, par M. Lusser, notaire. Renfermé dans un magnifique portefeuille en maroquin rouge, richement orné, il fut adressé au Département fédéral de l'Intérieur.

On sait qu'un français, le célèbre abbé Raynal avait fait élever, en 1783, dans la petite île d'Altstaad, située dans le lac des Quatre-Cantons, entre les golfes de Küssnach et de Lucerne, un obélisque en marbre de quarante pieds de hauteur, en mémoire des trois fondateurs de la liberté suisse, mais qu'en 1796, année même du décès de cet abbé, la foudre abattit ce monument peu digne de figurer au pied de ces Alpes majestueuses, seuls obélisques propres à transmettre à la postérité le souvenir des héros du Grütli.

De la conversation.

Dans un vieux livre, je trouve ces quelques lignes écrites sur la conversation des femmes; elles sont de Mlle de Scudéry:

« Ce qu'il y a de plus nécessaire pour rendre la conversation douce et divertissante, c'est qu'il y ait toujours un esprit de politesse, qui en bannisse absolument toutes les railleries aigres, aussi bien que toutes celles qui peuvent tant soit peu offenser la délicatesse.

» Il doit y régner un certain esprit de joie qui, sans tenir rien de ces rieuses éternelles qui mènent un si grand bruit pour si peu de chose, inspire pourtant dans le cœur de toute la compagnie une disposition à se divertir de tout et à ne s'ennuyer de rien.

» Celui qui écrirait tout ce que disent quinze ou vingt femmes ensemble ferait le plus mauvais livre du monde. Il y a des jours où je suis si irritée contre mon sexe, que je suis au désespoir d'en être, principalement quand je me suis trouvée dans une de ces conversations toutes composées d'habillements, de meubles, de bijoux et d'autres semblables choses.

» Ce n'est pas que je veuille qu'on ne puisse jamais parler de cela, car enfin je suis quelquefois assez bien coiffée pour être bien aise qu'on me le dise et mes habillements sont quelquefois assez beaux et assez bien faits pour trouver bon qu'un me les loue. Mais je veux qu'on parle peu de ces sortes de choses, qu'on en parle en passant, sans empressement, et non pas comme font certaines femmes qui passent leur vie à ne parler que de cela et à ne penser à autre chose, et qui y pensent même avec tant d'irrésolution, qu'à la fin de leurs jours elles n'ont pas encore déterminé dans leur esprit si l'incarnat leur sied mieux que le bleu et si le jaune leur est plus avantageux que le vert.

» Les plus aimables femmes du monde, quand elles sont ensemble, ne disent presque jamais rien qui vaille; jugez si je n'ai pas raison de murmurer contre mon sexe en général.

En voilà assez pour prouver que Mlle de Scudéry, l'auteur de ces lignes, jugeait sévèrement celles qui ne savaient tenir que des conversations frivoles ou de mauvais ton. Que dirait-elle, on se le demande, si revenant un jour se promener dans nos rues ou faire une visite dans nos maisons, elle entendait toutes les paroles inutiles ou méchantes qui s'y prononcent?

Car, on ne peut le contester, la langue est un petit instrument qui semble destiné tout spécialement à publier le mal, et il est presque

certain que le progrès qui transforme tout n'aura jamais le pouvoir d'enrayer un peu ses mouvements et de modifier ses mauvaises habitudes.

Il n'y a pas à dire; parler sagement n'est pas dans la nature de la langue; elle veut bien, pour peu qu'elle appartienne à une personne bien élevée, s'occuper pendant un certain temps de sujets relevés, mais cela ne dure guère et la plus belle des conversations finit toujours par quelque terrible et inévitable « mais » ou « si ». Et ces deux petits mots souvent suffisent pour dire ou faire supposer bien des choses.

Cela provient évidemment de ce que son possesseur est fait de façon à lui inspirer plus de mal que de bien.

La langue cherche souvent à paraître amusante et spirituelle, ce qui lui est assez facile en passant en revue les amis et connaissances. Lorsque cette revue a lieu vers la fontaine, elle distribue, à droite, à gauche, ses coups de tranchet, sans se demander s'ils blesseront ceux qui les reçoivent; tandis que si l'opération a lieu dans un salon, elle a soin de mettre un petit emplâtre de baume sur la plaie qu'elle vient de faire; c'est d'ailleurs de très bon ton.

Un autre défaut du petit instrument dont nous parlons, est de s'ennuyer à la maison et de ne pouvoir s'abstenir de verser dans le cœur d'une autre langue le secret qu'on vient de lui confier. Aussi sent-elle le besoin de faire quelques visites. Pendant ces visites il y a des silences.... La visiteuse cherche à découvrir si l'amie a déjà connaissance du bruit nouveau; puis, n'y tenant plus:

« A propos, ma chère, avez-vous entendu dire?... »

— Hélas, c'est donc bien vrai!

Petites langues, vous pouvez être parfois bonnes et spirituelles; mais le plus souvent vous êtes méchantes, redoutables ou insipides. Et vous ne changerez pas. Combien de vos propriétaires qui ne peuvent faire leur prière du soir et s'endormir facilement, s'ils ne vous ont pas fait guerroyer pendant la journée contre celui-ci ou celle-là. Aussi est-il certain que vous allez continuer à vous agiter pour la conservation de leur paix et de leur contentement.

(Une abonnée.)

Bâle-Vela et Bâle-Campagne.

Dein lo vilho temps, cliào dè Bâle-Campagne sè trovàvont avoué cliào dè Bâle-Vela coumeint no z'autrès Vaudois quand n'étiant dezo la patta dè l'or: po payi lè z'impou et quand falliai aboulà dè la mouniya, l'étiont dai bons citoyens et on savai prào lè trovà; mà quand y'avai n'a vòta et que s'agessai dè reimpliacci on Grand-Conseiller, harte-là! Cliào ristous dè Bâle-Vela ne volliàvont pas ourè parlà d'on paisan et nommàvont adè ion dai leu.

Ma fài, cè trafi eimbètavè cliào gaillà dè Bâle-Campagne; sè desant: Ah! on n'est rein bon què po payi et on a papi lo drài d'avai on Conseiller, attendè-pi, chenapans que vo z'ètès! Et décideront d'allà dégelhi lo tsaté à Bâle, tot coumeint lè Vaudois ont fè tsi no ein quarante-cinq.

Adon lè z'autro uront n'a fouaira dè la metsancè, kà cliào gaillà étiont ti dai solido champions; assebin po lè z'amadoula on l'ao fe: Attiutà, bravès z'amis dè la campagne, ne faut pas no tsecagni dinse, ne vein ferè n'a novella constituchon io on vo baillèra tot ceim que vo demandèrè et po lè Conseillers, on pào pas mi vo derè, et tant que vo foudra, on pào pas mi vo derè, ora, êtes-vo contents?

Et bin l'est bon! firent lè z'autro. — Et lo dozè dè Févrà dè t'rention l'ont décréta clia constituchon. Mà, cliào tsèravontès dè Bâle-Vela, que sè demauiàvont adè dè cliào dè la